

LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES DANSE

de la 6^{ème} à la 3^{ème} au collège Camille Chevalier de Chalon sur Saône

de la 2^{nde} à la Terminale au lycée Pontus de Tyard

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (C.R.R.) de Danse, Musique et Théâtre du Grand Chalon propose à des élèves motivés par la danse de profiter de la qualité de l'enseignement et d'un cursus reconnu par le Ministère de la Culture pour recevoir une formation dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

A l'issue de sa formation, structurée en trois cycles, l'élève pourra obtenir :

- Un **Diplôme d'Etudes Chorégraphiques** pour les élèves désirant un cursus à orientation professionnelle (équivalent à l'Examen d'Aptitude Technique – E.A.T.)
- Un **Certificat d'Etudes Chorégraphiques** pour les élèves désirant un cursus amateur

Organisation des études

Au Conservatoire :

Votre enfant suivra de 5h à 8h d'enseignement de la danse par semaine. Son inscription nécessite l'entrée dans les Classes à Horaires Aménagés du Collège Camille Chevalier de Chalon-sur-Saône.

Au Collège :

Votre enfant suivra de 5h à 10h d'enseignement de la danse par semaine. Son inscription nécessite l'entrée dans les Classes à Horaires Aménagés du Collège Camille Chevalier de Chalon-sur-Saône.

Toutes les matières sont enseignées.

Pour les trajets, un membre du personnel du Collège Camille Chevalier accompagne les élèves au Conservatoire, sur le temps scolaire.

Les élèves bénéficient d'un casier au collège et de la carte de transport du Conseil Général.

Au lycée :

Votre enfant suivra 10h à 12h d'enseignement de la danse au C.R.R.

Des aménagements d'horaires sont mis en place avec le lycée Pontus de Tyard dès la 2^{nde} pour les élèves inscrits dans la filière S, ES et L.

Au lycée, en complément des heures du C.R.R., les élèves peuvent bénéficier :

- pour la 2^{nde} d'une option Arts du Spectacle (1h30)
- pour la filière L, à partir de la 1^{ère}, d'une option Arts Danse (5h)

Le lycée dispose d'un internat.

Recrutement des élèves

Chaque élève, afin de pouvoir postuler à l'entrée en Classes à Horaires Aménagés Danse, doit transmettre à l'administration du Conservatoire à Rayonnement Régional, aux dates fixées, un dossier de candidature (à télécharger sur le site internet du Conservatoire).

- **Pour les élèves extérieurs au CRR** : à l'issue de la période d'inscription, l'élève recevra une convocation par courrier électronique afin de participer à une audition d'entrée qui consistera en un cours collectif.
- **Pour les élèves inscrits au CRR en 2017/2018** : l'élève sera évalué sur avis des professeurs dans le cadre du contrôle continu. S'il souhaite changer de discipline, il devra passer l'audition d'entrée avec les élèves extérieurs au CRR.

Pour le collège : L'admission définitive sera prononcée, selon le nombre de places disponibles, d'après un classement de tous les élèves postulant, par la Commission Permanente des classes CHA présidée par l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription CHALON I.

En cas d'admission, si votre enfant est hors du secteur scolaire du collège Camille Chevalier, il faudra remplir une demande de dérogation (fournie par son établissement scolaire d'origine).

Pour le lycée : Pour les élèves déjà inscrits au CRR et pour les nouveaux admis, la Commission Permanente du Conservatoire propose au lycée Pontus de Tyard une liste des élèves susceptibles d'intégrer les aménagements d'horaires danse. Si l'élève ne dépend pas du secteur scolaire du lycée Pontus de Tyard, il devra impérativement faire une demande de dérogation. Si l'élève admis par la commission du CRR dépend du secteur du lycée Pontus de Tyard il intégrera la classe à aménagement d'horaires danse du lycée après examen de son dossier scolaire.

Le Département Danse du Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse, Musique et Théâtre du Grand Chalon

La qualité d'enseignement du département danse du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Chalon est reconnue au niveau national. De nombreux élèves de cet établissement ont intégré des écoles d'enseignement supérieur et des compagnies.

Equipe pédagogique :

Directeur Adjoint Chargé de la Danse :

Philippe Cheloudiakoff

Professeurs de Danse Classique :

Sylvie Mondoulet, (CA)

Sophie Anota-Marquet (CA)

Philippe Cheloudiakoff (CA)

Professeurs de Danse Contemporaine :

Toni Di Stasio (CA)

Lysiane Magnet (CA)

Solange Cellé (CA)

Professeur de Danse Jazz :

Christelle Andali (CA)

Professeur de Danse Hip-Hop :

Jérémy Pirello

Professeur de Formation Musicale Danse :

Raphaël Plet (DE de Formation Musicale)

Anna de Portuondo (DE de Formation Musicale)

Professeur d'Histoire de la Danse :

Florence Poudru

Professeur d'Anatomie – Physiologie :

Lydie Guelpa

Pianistes accompagnateurs :

Dominique Chaffangeon

Véronique Moisson

Raphaël Plet

Pauline Schneider

Percussionniste accompagnateur :

Julien Jaugey

Projets et Partenariat :

Scène Nationale Espace des Arts de Chalon-sur-Saône

Spectacles (Semaine de la Danse, Projet Régional)

Professeurs, chorégraphes, artistes invités

**Pour les élèves extérieurs au CRR
ou pour les élèves du CRR souhaitant changer de discipline :
Audition le samedi 19 mai 2018**

Les élèves recevront par courrier électronique une convocation leur précisant l'horaire de l'audition.

Merci de bien préciser votre adresse e-mail sur la fiche de candidature.

**DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :
11 mai 2018**

Merci de nous contacter si, à la date du 17 mai 2018, vous n'avez pas reçu le mail de convocation.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : valerie.velard@legrandchalons.fr